



Lettre d'information N°57 - 26 mars 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

L'Info Agricole de mars est arrivé !

A découvrir : une nouvelle rubrique dédiée à la gestion,
« **Alerter, comprendre, agir** ».



A la une

Crise de l'énergie : Face à la hausse des prix du gazole non routier, du gaz et des engrais, le Gouvernement annonce plusieurs mesures pour soutenir les agriculteurs alors que leur trésorerie est fortement fragilisée.

Investissement vitivinicole - Appel à projets 2026 : Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GPASV-2026-019 du 25 mars 2026 revient sur la décision n° INTV-GPASV-2026-06 du 28 janvier 2026 relative à la mise en œuvre du programme de soutien aux investissements des entreprises du secteur vitivinicole dans le cadre du plan stratégique national. Elle prévoit l'ouverture d'une **nouvelle période de dépôt des demandes pour l'appel à projets 2026**.

Capital décès versé aux ayants droit : Le décret n° 2026-198 du 19 mars 2026 précise les conditions de l'attribution du capital décès aux ayants droit d'un chef d'exploitation agricole. On fait le point.

Dans le reste de l'actualité

Prêts de consolidation 2026 : La décision de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2026-07 du 19 mars 2026 modifie le dispositif concernant les prêts octroyés à compter du 21 février 2026.

ICHN : Un arrêté du 18 mars 2026 complète l'arrêté du 11 avril 2023 fixant les conditions d'attribution des indemnités compensatoires de handicaps naturels dans le cadre de l'agriculture de montagne et des autres zones défavorisées. La précision concerne les éleveurs de chevaux.

Usage de drones agricoles dans le sud de la France : Un arrêté du 24 mars 2026 autorise, à titre temporaire et dérogatoire, la pulvérisation aérienne de produits phytopharmaceutiques par drones sur certaines parcelles agricoles. Cette mesure concerne spécifiquement les vignobles et les vergers situés dans quatre départements : l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

Taux réduit de TVA pour les travaux forestiers : L'administration fiscale actualise sa documentation à la suite de la prolongation de trois ans du taux réduit de TVA applicable à certains travaux sylvicoles, d'exploitation forestière et de prévention des incendies.

Accord UE-Mercosur : Le règlement (UE) 2026/687 du 11 mars 2026 met en œuvre les clauses de sauvegarde prévues dans l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur.

Accord UE-Australie : Après plusieurs années de négociations, l'Union européenne et l'Australie ont conclu un accord de libre-échange stratégique. Si cet accord vise à renforcer les relations économiques et à diversifier les partenariats commerciaux de l'Europe, il suscite de fortes inquiétudes dans le secteur agricole.